

**NATIXIS**

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 6 339 247 192 euros  
Siège social : 7 promenade Germaine Sablon, 75013 Paris  
542 044 524 R.C.S. Paris

(la « Société »)

---

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE MIXTE DES ACTIONNAIRES  
DU 21 MAI 2025**

---

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 21 mai à 15 heures, les actionnaires de la Société, ont été convoqués par le conseil d'administration en assemblée générale mixte au siège social de la Société et par visioconférence conformément à l'article 21 des statuts de la Société, suivant un avis de convocation adressé par courrier postal et par email le 6 mai 2025.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Nicolas Namias, Président du conseil d'administration.

[...]

Il rappelle que l'assemblée générale mixte a été convoquée pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

**De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :**

[...]

- Ratification de la nomination par cooptation de Lionel Baud en qualité d'administrateur, en remplacement de Philippe Hourdain ;
- Ratification de la nomination par cooptation de Catherine Amin-Garde en qualité d'administrateur, en remplacement de Valérie Savani ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Christophe Pinault ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Delphine Maisonneuve ;
- Nomination de Edouard-Malo Henry en qualité d'administrateur, en remplacement de Nicolas de Tavernost ;
- Nomination de Karine Puget en qualité d'administrateur, en remplacement de Catherine Leblanc.

[...]

**Sixième résolution : Ratification de la nomination par cooptation de Lionel Baud en qualité d'administrateur, en remplacement de Philippe Hourdain**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, ratifie la cooptation par le conseil d'administration lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> août 2024 de Lionel Baud en qualité d'administrateur, en remplacement de Philippe Hourdain, démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de

l'assemblée générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**Septième résolution : Ratification de la nomination par cooptation de Catherine Amin-Garde en qualité d'administrateur, en remplacement de Valérie Savani**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, ratifie la cooptation par le conseil d'administration lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> août 2024 de Catherine Amin-Garde en qualité d'administrateur, en remplacement de Valérie Savani, démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**Huitième résolution : Renouvellement du mandat d'administrateur de Christophe Pinault**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Christophe Pinault, pour une durée de quatre (4) ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**Neuvième résolution : Renouvellement du mandat d'administrateur de Delphine Maisonneuve**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Delphine Maisonneuve, pour une durée de quatre (4) ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**Dixième résolution : Nomination de Edouard-Malo Henry en qualité d'administrateur, en remplacement de Nicolas de Tavernost**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de nommer Edouard-Malo Henry en qualité d'administrateur, en remplacement de Nicolas de Tavernost, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée générale, pour une durée de quatre (4) ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Edouard-Malo Henry a fait savoir qu'il acceptait ce nouveau mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction, et n'était frappé d'aucune mesure, susceptible de lui en interdire l'exercice.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**Onzième résolution : Nomination de Karine Puget en qualité d'administrateur, en remplacement de Catherine Leblanc**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de nommer Karine Puget en qualité d'administrateur, en remplacement de Catherine Leblanc, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée générale, pour une durée de quatre (4) ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Karine Puget a fait savoir qu'elle acceptait ce nouveau mandat et qu'elle n'exerçait aucune fonction, et n'était frappée d'aucune mesure, susceptible de lui en interdire l'exercice.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

[...]